

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/4942
24 septembre 1961

ORIGINAL : FRANCAIS

CABLOGRAMME EN DATE DU 30 AOUT 1961 ADRESSE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE MALGACHE

Ai honneur, au nom République malgache, vous prier de bien vouloir
m'autoriser à intervenir à l'une des séances du Conseil où sera discutée
l'admission de la Mauritanie et de Sierra Leone. Haute considération.

Représentant permanent de la
République malgache auprès
des Nations Unies

Signé : RAKOTOMALALA

